

Note de lecture

L'agriculture dans le cycle de Doha : l'offre européenne

Commission européenne, DG agriculture

Le 12/12/05, la Commission européenne a mis en ligne une étude décrivant l'offre européenne à Hong Kong et sa portée sur les flux commerciaux (*en italique nos commentaires*).

Rappel de la position européenne

L'étude commence par un rappel des évolutions de la PAC depuis 1992 (baisse du soutien par les prix, introduction puis découplage des aides directes, diminution de l'usage des restitutions, importance des flux d'importation en provenance des pays en développement). Les propositions européennes à Hong Kong sur les trois principaux volets de la négociation sont rappelées :

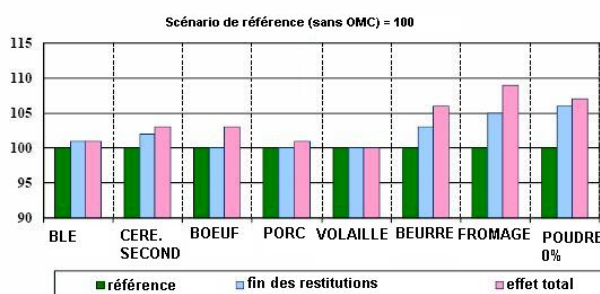
- Sur la concurrence à l'exportation : fin des restitutions, conditionnée par un retrait parallèle des autres formes de soutien à l'export (crédit à l'export, aide alimentaire, entreprises commerciales d'état).
- Sur le soutien interne : approche étagée avec une baisse de 70 % du soutien orange pour l'Europe (et - 60 % pour les USA) ; baisse du « de minimis » de 80 % et nouvelle boîte bleue (ces deux points concernant désormais davantage les USA que l'UE).
- Sur l'accès au marché : cf. grille ci-contre : les seuils sont exprimés ad valorem, c'est-à-dire en % du prix mondial. Les pourcentages négatifs indiqués représentent la baisse à appliquer aux droits de douane selon la tranche où ils se trouvent. La proposition européenne comporte aussi une formule d'accroissement des contingents d'importation à droits réduits et les produits sensibles (8 % des lignes tarifaires).

-60%
90
-50%
60
-45%
30
-35%

Des prix mondiaux en hausse

Une évaluation des effets de cette proposition sur le niveau des prix mondiaux est réalisée : l'effet serait faible en blé et viandes blanches, + 3 % en bœuf et céréales secondaires, et + 6 à + 9 % en produits laitiers. L'effet de la seule suppression des restitutions est évalué à part, il représente à chaque fois environ la moitié de l'effet total (le reste revenant aux mesures d'accès au marché).

IMPACT DE L'OFFRE EUROPEENNE SUR LES PRIX MONDIAUX



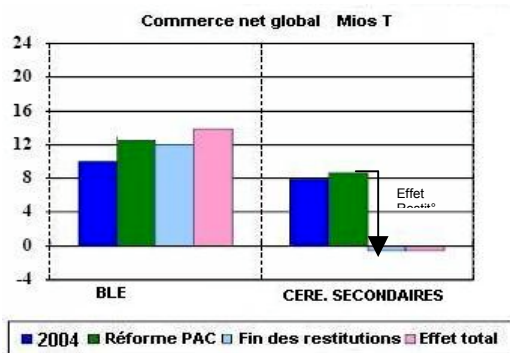
Les effets sur l'Europe : contrastés selon les produits

L'étude détaille ensuite les effets de l'offre européenne en dissociant plusieurs phénomènes, pour les principaux produits :

1. Le niveau 2004 du commerce net (exports – imports) européen est rappelé.
2. Le niveau (prévu) après réforme de Luxembourg. L'écart 2-1 correspond donc à l'effet de cette réforme.
3. Le niveau (prévu) après la fin des restitutions.
4. Le niveau (prévu) après application complète de la proposition européenne de Hong Kong. La différence 4-3 correspond donc aux effets de l'accès au marché, en tenant compte des variations de prix mondial découlant des différentes mesures. *Il faut en effet noter que toute hausse du prix mondial contribue à renforcer la protection, celle-ci étant en même temps affaiblie par la baisse des droits de douane.*

Le classement en « produit sensible » n'est pas simulé à ce stade.

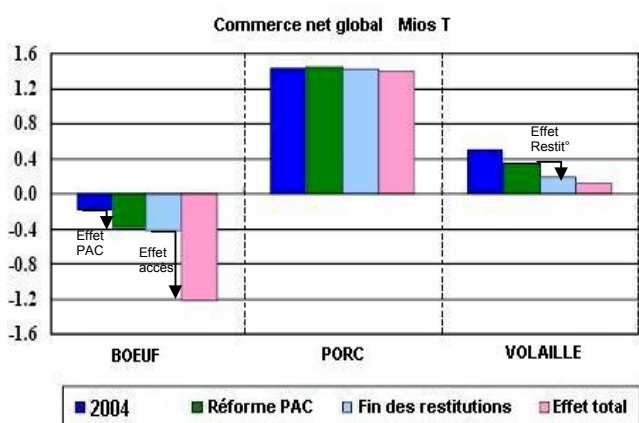
Les conclusions sont les suivantes :



marché) serait identique, l'étude ne prévoit donc pas d'importations massives.

- **Le blé devrait connaître peu d'évolutions** induites par la réforme PAC, ce qui recoupe les études déjà réalisées sur ce sujet. Il serait peu affecté par la disparition des restitutions et accroîtrait même son solde (moins de consommation animale en interne, moindres protections aux frontières chez les pays clients).

- **Les céréales secondaires** seraient peu affectées par la réforme PAC, mais **l'export serait très réduit à la suite de la fin des restitutions** (passage de 13 MT à 4 MT exportées, soit un solde net qui s'annulerait). L'effet total (après mesures accès au

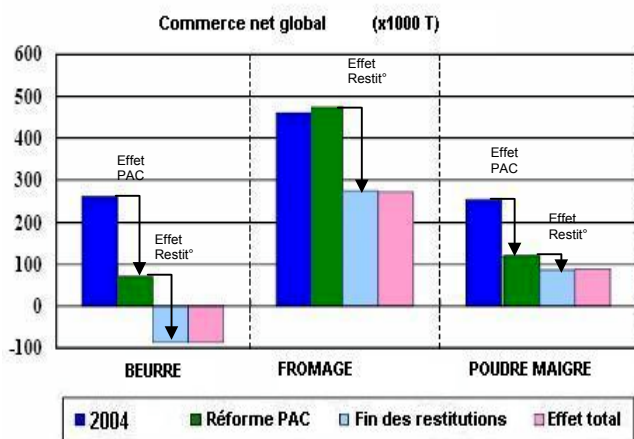


- **La viande bovine** voit son solde net (déjà importateur en 2004) doublé à la suite de la réforme PAC, du fait du **découplage qui tend à annuler le disponible exportable**. Cela recoupe les études déjà connues sur ce sujet. La fin des restitutions n'ajoute donc pratiquement rien, l'Europe n'ayant quasiment plus rien à exporter après réforme. Le point crucial se joue sur **l'accès au marché** : l'étude prévoit un **accroissement considérable du solde importateur**, de 0,4 MT après les effets précédents (soit 5 % de la consommation intérieure) à 1,2 MT (15 %).

- **Le porc ne subirait pratiquement aucun effet.**

- **La volaille** subirait essentiellement l'effet de la fin

des restitutions (environ 0,2 MT d'exportations en moins, sur 1 MT exportées au total).



- **Le beurre**, comme la viande bovine, est un produit très affecté par les évolutions étudiées. La **réforme PAC devrait déjà réduire le solde exportable** de 260 à 80 000 T, les fabrications étant découragées par la baisse du soutien. **La fin des restitutions supprime le reliquat d'export**. Le solde net serait alors négatif (95 000 T importées, pas d'export). L'accès au marché ne serait pas pénalisant. *On peut imaginer que la hausse du prix mondial (cf. § précédent) joue un rôle positif sur ce point, car d'autres études montrent qu'une baisse de 60 % du droit de douane menacerait la préférence communautaire à prix mondial inchangé.*

- Le schéma est proche pour **le fromage**,

l'effet principal étant la **suppression des restitutions qui condamnerait environ le tiers des exportations**. 2/3 des exportations de fromages resteraient possibles sans aides (après réforme PAC).

- L'effet majeur en **poudre 0 %** est la **réforme PAC**, qui devrait diminuer les fabrications et donc les exportations, et rapprocher la poudre des prix mondiaux. La disparition des restitutions serait donc quasi-neutre. *A noter qu'une forme essentielle d'export de produits laitiers, la poudre grasse, n'est pas évoquée dans le rapport.*